



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4333

Approbation et autorisation de signer la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon Sport Métropole (LSM)

Délégation Générale aux ressources humaines

**Rapporteur** : M. CLAISSE Gérard

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2018/4333 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA  
CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON ET  
L'ASSOCIATION LYON SPORT METROPOLE (LSM)  
(DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES  
HUMAINES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **3 décembre 2018** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Lyon Sport Métropole a pour objet d'offrir à ses adhérents les moyens de pratiquer toutes les activités sportives qu'elle organise.

A ce titre, elle reçoit des collectivités des subventions de fonctionnement ainsi que des moyens en locaux et/ou équipements et/ou en personnel mis à disposition par certaines collectivités. La convention cadre qui est proposée formalise les engagements réciproques de la Ville et de l'association.

A titre d'information, conformément à la délibération n°2018/4381 du 17 décembre 2018, portant attribution de subventions à divers organismes au titre de 2019 et approbation d'une convention d'application type aux conventions cadre pour les subventions, je vous précise qu'une subvention de 115 029 € sera attribuée à l'Association Lyon Sport Métropole pour 2019.

Par ailleurs, par délibération n° 2010/2181, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, pour les locaux situés 33 bis Cours du Général Giraud, qui peut être prorogée par tacite reconduction jusqu'en 2022.

Vu la délibération n° 2018/4381 du 17 décembre 2018, portant attribution de subventions à divers organismes au titre de 2019 ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission **finances - commande publique - administration générale - ressources humaines** ;

**DELIBERE**

- 1- La convention 2019 entre la Ville de LYON et LSM, est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Gérard CLAISSE